Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PLATFORM® 40 WG

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001781

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Herbicide

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

50001781

Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023

Date de la première version publiée:

01.12.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

aquanque, caregene :

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

¥2>

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément à la

réglementation locale.

Etiquetage supplémentaire

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|---|--|---|--------------------------|
| carfentrazone-éthyle (ISO) | 128639-02-1 607-309-00-5 | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 | >= 30 - < 50 |
| D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides | 68515-73-1 500-220-1 | Eye Dam. 1; H318 | >= 1 - < 3 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0

50001781

Date de la première version publiée:

01.12.2019

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Composés chlorés Composés de fluor

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

20.02.2023 50001781 1.0

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.12.2019

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter la formation de particules respirables.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

contre l'incendie et l'explosion Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact

avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la

poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Conserver dans un endroit sec.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposi- | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|--------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------|
| silica gel | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4 mg/m3 |
| D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 420 mg/m3 |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 595000 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 124 mg/m3 |
| | Consomma- teurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 357000 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma- teurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 35,7 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|---------------------------------------|------------------|
| D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides | Eau douce | 0,176 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0176 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,516 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,152 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Sol | 0,654 mg/kg |
| | | poids sec (p.s.) |
| | Utilisation intermittente (eau douce) | 0,27 mg/l |
| | Oral | 111,11 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001781

Date de la première version publiée:

01.12.2019

Remarques

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Mesures de protection

Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect solide, poudre

Couleur beige

Odeur Odeur légère, Odeur chimique

Seuil olfactif non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé

Inflammabilité Non hautement inflammable

Limite d'explosivité, supé-

supérieure

rieure / Limite d'inflammabilité

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS: 50001781

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.12.2019

Point d'éclair

: non déterminé

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

non déterminé

pH : 7,5 (25 °C)

Concentration: 5,44 g/l

(en dispersion)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 0,55

Densité : 0,716 gcm3

Densité volumétrique

0,735 gcm3

Densité compactée

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Auto-inflammation : non déterminé

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006

50001781



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

20.02.2023

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.12.2019

Taux d'évaporation : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

1.0

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Eviter la formation de poussière. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,18 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

10 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

La plus haute concentration possible.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: FIFRA 81.01

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,09 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : EPA OPP 81-4

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Pas de potentiel génotoxique

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test de mutation du gène Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 104 semaines NOAEL : 3 - 9 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 80 semaines

NOAEL : > 7.000 ppm

Résultat : négatif

Espèce : Chien, mâle et femelle

Durée d'exposition : 52 semaines NOAEL : 150 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur plusieurs générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion Fertilité: NOEL: 4.000 ppm

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Effets sur la fertilité : Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg bw

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat, femelles

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg bw

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 days

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 21 days

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 1000 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90d

Dose : 0, 250, 500, 1000 mg/kg bw

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les : NOEC (Algues): 0,0063 mg/l algues/plantes aquatiques : Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Algues): 0,067 mg/l Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0.00158 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 221

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0.030 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 221

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

NOEC: 45,9 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CL50: > 45,9 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 200 μg/bee

Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 213

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 9,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,012 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,001 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,0057 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,22 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Crustacés

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

10

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 820 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 5.620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Remarques: Diététique

DL50: > 5.620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Remarques: Diététique

DL50: > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001781

Date de la première version publiée:

01.12.2019

DL50: > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Toxicité pour les poissons

CL0 (Danio rerio (poisson zèbre)): 59,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 560 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

LOEC: 2 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL0: >= 654 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 176

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,36 (20 °C)

D-Glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,72 (40 °C)

octanol/eau pH: 6,5

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol ont un potentiel de mobilité, mais n'ont pas été détectés

dans une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2,93

20 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.

Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50001781

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.12.2019

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Carfentrazone-éthyle)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Carfentrazone-éthyle)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Carfentrazone-éthyle)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Carfentrazone-éthyle)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Carfentrazone-éthyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: 20.02.2023

e révision: Numéro de la FDS:

50001781

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.12.2019

Code de classification : M7 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

23 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée: 1.0

01.12.2019

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

Surveillance médicale renfor- :

Le produit n'a pas de propriétés CMR

cée (R4624-18)

Rubrique ICPE (Installations : classées pour la protection

de l'environnement; Code de

4510

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

l'environnement R511-9)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

ETHYL (RS)-2-CHLORO-3-{2-CHLORO-5-[4-

(DIFLUÒRÓMETHYL)-4,5-DÌHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL]-4-FLUOROPHENYL}PROPIONATE

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



PLATFORM® 40 WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50001781 Date de la première version publiée:

01.12.2019

Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR